



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2017-10-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 02 octobre 2017, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Michaël Laplante**, conseiller poste numéro 1
Monsieur Mathieu Desmarais, conseiller poste numéro 2, est absent
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Tony Couture**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 17-10-173

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 17-10-174

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-175

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 17-10-176

Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2017



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le journal des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 530-2007, 555-2011 et 570-2012 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences, le Conseil prend acte des comptes payés, des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser ou d'engager des dépenses et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

QUE la liste des comptes du mois de septembre 2017 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 83 746,12\$;

QUE les comptes payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-177

Affectation de revenus et de dépenses à des surplus accumulés affectés

ATTENDU la compensation annuelle pour le service d'égout sanitaire imposée en vertu du règlement numéro 603-2016 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU le fonds pour la gestion des eaux pluviales et la compensation imposée en vertu du règlement de taxation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

QUE les revenus de l'année en cours et les dépenses pour le traitement des eaux usées (02-414xx-xxx) et le réseau d'égout (02-415xx-xxx) soient affectées au surplus accumulé affecté au réseau d'égout (55-91010-000) ;

QUE les revenus de l'année en cours et les dépenses engendrées par les travaux de cours d'eau (02-46xxx-xxx), le nettoyage et l'entretien des fossés (02-32001-529) et le réseau pluvial, la canalisation et le remblaiement des fossés (02-32002-529) soient affectées au surplus accumulé affecté à la gestion des eaux (55-91023-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-178

Remboursement de dépenses au fonds de roulement

ATTENDU le fonds de roulement créé en vertu du règlement 532-2008 ;

ATTENDU la résolution numéro 15-04-075 à l'effet que la quote-part de la ville d'Acton Vale pour l'achat du camion-citerne du service des incendies soit payée par le fonds de roulement pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de rembourser la somme de 12 054,00\$ provenant du fonds général au fonds de roulement (03-51006-980) pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-179

Affectation des revenus et des dépenses des droits perçus des carrières & sablières pour l'année 2017



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU le versement prévu des droits perçus de la MRC d'Acton à la municipalité pour l'année 2017 ;

ATTENDU que ces dépenses doivent être de réfections ou d'entretiens des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable, ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que les dépenses engendrées par le rechargement des chemins en gravier (02-32000-620), une partie de l'essence (02-32000-621) ainsi que le fauchage des abords de chemins (02-32003-529) soient affectées aux revenus des droits perçus des carrières et sablières et qu'advenant un solde, qu'il soit affecté aux revenus reportés (55-16900-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-180

Affectation des revenus des ventes des terrains du développement Gauthier

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Gauthier et que un a été vendu cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'affecter les revenus (01-27200-000) des ventes de terrains du développement Gauthier de la façon suivante :

QU'une partie des revenus soit affecté au surplus accumulé affecté au réseau d'égout (55-91010-000) ;

QU'une partie des revenus soit affecté au surplus accumulé non-affecté (55-99100-000) ;

QUE l'excédent (55-91030-000) soit affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 584-2015, en capital (03-21002-000) et en intérêts (02-92102-840).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-181

Affectation de budget à des surplus accumulés affectés et transferts budgétaires

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu de transférer les budgets ou d'affecter à des surplus accumulés affectés les postes suivants :

Du poste budgétaire	Vers le compte
03-31004-000 (équip. de voirie)	55-91031-000 (surplus rés. voirie)
03-31040-000 (sentier Gauthier)	Fonds général
03-31042-000 (prol. rue Dubois)	Fonds général
03-31043-000 (infra. rue Labonté)	55-91033-000 (surplus Labonté)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Résolution # 17-10-182

Opération nez rouge de la région d'Acton, recherche de bénévoles et contribution financière pour l'édition 2017



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu que la municipalité contribue à la campagne annuelle 2017 en versant la somme de 150,00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h08 et se termine à 20h18. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Résolution # 17-10-183

Achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2017-2018

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à acheter environ 150 tonnes de sel de déglçage à Sel Frigon inc au montant de 103,50\$ la tonne et environ 200 tonnes de sable-abrasif à Transport Fréchette inc au montant de 11,25\$ la tonne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-184

Mise en place d'un trottoir sur la rue Principale

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'autoriser les travaux de mise en place d'un trottoir allant de la rue Désautels jusqu'à la salle communautaire et d'engager les crédits budgétaires disponibles dont une dépense approximative de 17 067\$ à Finition béton design.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (PAARRM) 2017-2018

Le point est reporté à la prochaine séance de ce conseil.

Résolution # 17-10-185

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a confirmé une compensation de 78 753\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée d'une annexe identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton atteste de la véracité des frais encourus et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Résolution # 17-10-186

Installation de clôtures

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'autoriser les travaux de mise en place de clôtures au terrain des loisirs ainsi qu'à la salle communautaire et d'engager les crédits budgétaires disponibles dont une dépense approximative de 7 029\$ à Clôtures Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil

Résolution # 17-10-187

Embauche de brigadiers scolaires pour une traverse sur la rue Principale

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'autoriser le Directeur général & secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche de brigadiers pour la traverse qui sera établit sur la rue Principale vers la rue Dufresne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-188

Organisation du souper de Noël de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'autoriser l'engagement des crédits budgétaires disponibles pour le souper de Noël des membres du conseil et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-189

Modification d'une promesse d'achat et de vente d'une partie du lot 1 959 122

ATTENDU qu'une promesse d'achat et de vente pour l'acquisition d'une partie du lot 1 959 122 a été signée en novembre 2016 entre la municipalité et la propriétaire, Mme Jeannette Leclerc Champagne, telle qu'approuvée par la résolution numéro 16-12-216 de ce Conseil ;

ATTENDU que l'opération cadastrale à réaliser est légèrement différente de celle initialement prévue ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la promesse d'achat d'immeuble initiale soit modifiée de la façon suivante :

« 3.3 Opération cadastrale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La superficie approximative de la partie de l'immeuble est de ~~seize mille sept cent cinq (16 705) mètres carrés~~ quinze mille deux cent cinquante-six (15 256,9) mètres carrés et sera officialisée par un arpenteur-géomètre lors de l'opération cadastrale. La partie du lot faisant l'objet de la présente promesse est identifiée ~~sur le plan annexé aux présentes encadrée de couleur bleu~~ comme étant le lot numéro 6 156 001.

L'opération cadastrale devra correspondre à la description technique portant le numéro ~~4-274~~ 1 793 des minutes de Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, [...]. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Dépôt du rapport de ressources humaines daté du 26 septembre 2017

Le conseil en prend acte.

12. Loisirs et culture

Ville d'Acton Vale : Résidents des municipalités non affiliées au Réseau Biblio Montérégie, fin de l'abonnement actuel des citoyens de Saint-Théodore-d'Acton à la bibliothèque de la ville

La municipalité sondera les citoyens touchés par cette décision afin de connaître leurs besoins.

Résolution # 17-10-190

Fin du lien d'emploi avec la coordonnatrice aux loisirs

ATTENDU que la Municipalité a évalué ses besoins et ses attentes et que ceux-ci ne sont pas rencontrés quant aux exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la fin d'emploi du lien avec Mme Karine Daigle, coordonnatrice aux loisirs, soit approuvée, celui-ci ayant pris effet le 27 septembre 2017 ;

QUE le conseil autorise que toute somme pouvant être due à Mme Daigle pour le travail effectué lui soit versée et qu'à la même occasion lui soit remis son relevé d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-10-191

Embauche pour le poste de coordonnatrice aux loisirs, poste permanent et à temps partiel

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler le poste vacant de coordonnatrice aux loisirs et la recommandation favorable émise à l'endroit de Mme Lyne St-Onge puisqu'elle possède les qualifications requises pour le poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

QUE le conseil confirme l'embauche de Lyne St-Onge à titre de coordonnatrice aux loisirs ;

QUE la municipalité soit représentée par la coordonnatrice aux loisirs ou son représentant(e) désigné(e) en son nom afin de siéger sur le conseil



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

d'administration de l'association de soccer mineur d'Acton Vale, le comité consultatif des loisirs ainsi que tout autres instances en lien avec le poste ;

QUE le Directeur général & secrétaire-trésorier, M. Marc Lévesque, ainsi que le Maire, M. Guy Bond, soient autorisés à signer au nom de la municipalité l'entente de travail à intervenir, projet d'entente approuvé et joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de mai à août 2017 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt des correspondances du mois de septembre 2017

Société d'histoire de la région d'Acton inc. : Invitation au 40^e anniversaire.

Fédération québécoise des municipalités (FQM) : « Règlement sur les hydrocarbures, des normes publiées sans avertissement qui font fi des réalités municipales ».

Le conseil prend acte des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de septembre 2017

Les documents seront déposés à la prochaine séance de ce conseil.

Approbation du budget 2018 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et l'a transmis à la municipalité pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Lalplante et résolu que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « annexe A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'août 2017



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-10-193

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Les documents seront déposés à la prochaine séance de ce conseil.

Prévisions budgétaires 2018 du service régional d'inspection en bâtiment & environnement

ATTENDU que monsieur Serge Dupont, directeur du service de l'aménagement à la MRC d'Acton, a déposé les prévisions budgétaires pour les services d'inspection en bâtiments et environnement ;

ATTENDU que conformément aux dispositions prévues à l'article 8 de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et environnement, la municipalité doit faire connaître son avis à la MRC d'Acton sur le projet de budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la municipalité approuve le projet de prévisions budgétaires 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Correction à la demande d'intervention dans le cours d'eau Champagne Leclerc, branche #1

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil la correction suivante concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 : la résolution numéro 17-09-169 ainsi que les documents traitant la demande d'intervention sont modifiés puisque le cours d'eau en question est désigné comme étant **Leclerc** branche #1 et non Champagne.

Le conseil prend acte de la correction.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'août 2017

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Résolution # 17-10-194

Règlement numéro 604-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, comme deuxième habitation sur une terre agricole et à certaines conditions, les maisons mobiles ;

ATTENDU que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

ATTENDU que l'avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Pierre Dufort à la séance ordinaire tenue le 05 décembre 2016 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'avant l'adoption du présent règlement et conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article I

Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 604-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».

Article II

Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article III

Constructions autorisées dans la cour avant

Le paragraphe r) de l'article 6.3 est modifié par l'insertion, à la suite des mots «tous les bâtiments et constructions agricoles, y compris les kiosques de produits agricoles et les établissements de vente de produits agroalimentaires (voir articles 7.3.1 et 7.3.2 pour dispositions spécifiques)», des mots «à l'exception des maisons mobiles».

Article IV

Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, est modifiée par l'ajout de l'usage «habitation» de classe E «maison mobile» à la liste des usages autorisés dans les zones 501, 509 et 510 et par l'ajout, pour ledit usage, de la note particulière suivante : «limité aux constructions pour fins agricoles, excluant la première résidence de ferme».

Article V

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h35 et se termine à 20h50. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 20h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier